



Division des enquêtes spéciales

Projet d'innovation en emploi communautaire

Séance d'information Enquête de suivi

Questionnaire - Aide sociale

À l'usage de l'intervieweur

Code final

--	--

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de
la *Loi sur la statistique*, lois révisées
du Canada, 1985, chapitre S19.

English version available

Apposer l'étiquette ici

Date du sondage :

--	--	--	--	--	--

Jour

--	--

Mois

--	--

Année

2	0		
---	---	--	--

INTRODUCTION

Je m'appelle ... de Statistique Canada. Pourrais-je parler à _____ .

Il y a plusieurs semaines, vous avez reçu une invitation à participer à une nouvelle initiative du gouvernement fédéral nommée Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC). Depuis lors, vous avez accepté de participer à cette étude, après avoir pris part à une séance d'information qui a eu lieu au bureau du PIEC à Sydney.

J'aimerais vous poser quelques questions au sujet des renseignements qui vous ont été fournis durant la séance d'information et savoir ce que vous pensez de ce programme.

Même si la participation à ce sondage est volontaire, vos réponses sont importantes parce qu'elles contribuent à la conception de meilleures séances d'information et à trouver des façons d'expliquer plus efficacement quel est le but du PIEC.

En vertu de la *Loi sur la statistique*, tous les renseignements que vous nous fournirez resteront strictement confidentiels.



SECTION A: Identification des principaux avantages du programme

A.1 Quels sont, d'après vous, les principaux avantages qu'offre le PIEC aux personnes choisies pour y participer? Intervieweur : ne lisez pas la liste au répondant. Cochez toutes les réponses pertinentes.

- ◆ Pour la question A.1, cochez les réponses dans la colonne de gauche. Lorsque le répondant semble avoir terminé, posez-lui la question suivante :
« Y a-t-il d'autres avantages qui vous viennent à l'esprit? »
- ◆ Passez ensuite aux questions A.2.2 à A.2.7, le cas échéant, dans la colonne de droite. Posez la question **uniquement** si le cercle de la question correspondante de la colonne de gauche n'a pas été coché.

1 Un emploi

2 Jusqu'à **3 ans** de sécurité d'emploi

Si **NON** coché, posez A.2.2 ►

A.2.2 Pour combien de temps les participants sont-ils admissibles au programme ?

- 1 3 ans 3 Ne sait pas
 2 Autre 4 Refus

3 Paiement de 285 \$/semaine (accepter les réponses si le montant est compris entre 280 \$ et 300 \$)

Si **NON** coché, posez A.2.3 ►

A.2.3 Quel est le montant hebdomadaire des paiements du PIEC ?

- 1 285 \$ 3 Ne sait pas
 2 Autre 4 Refus

4 Possibilités de **formation** (p. ex. : PFPE, formation pour un projet précis, formation professionnelle)

Si **NON** coché, posez A.2.4 ►

A.2.4 Les participants pourront-ils recevoir une quelconque formation de courte durée pendant qu'ils participent au programme ?

- 1 Oui 3 Ne sait pas
 2 Non 4 Refus

5 Aide pour la recherche d'emploi (p. ex. : préparation d'un portfolio ou d'un C.V., ou aide pour l'entrevue d'emploi)

Si **NON** coché, posez A.2.5 ►

A.2.5 Les participants bénéficieront-ils d'une aide de recherche pour trouver un emploi à la fin du PIEC ?

- 1 Oui 3 Ne sait pas
 2 Non 4 Refus

6 Congé payé pour maladie ou pour raisons personnelles

Si **NON** coché, posez A.2.6 ►

A.2.6 Si un participant a besoin d'un congé pour cause de maladie ou des raisons personnelles, va-t-il subir une perte de salaire ?

- 1 Oui 3 Ne sait pas
 2 Non 4 Refus

7 Avantages / Bénéfices médicaux optionnels (p. ex. : couverture médicale / de soins de santé pertinente)

Si **NON** coché, posez A.2.7 ►

A.2.7 Les participants ont-ils la possibilité de bénéficier d'une couverture médicale pendant qu'ils suivent le programme ?

- 1 Yes 3 Don't know
 2 No 4 Refused

8 Nouvelle expérience / nouvelles compétences

9 Nouveaux contacts

10 Autres

11 Ne sait pas 12 Refus

SECTION B: Compréhension de la nature volontaire de la participation au programme

B.1 Si, comme on l'a mentionné lors de la séance d'information, l'ordinateur vous choisit pour participer au PIEC, avez-vous toujours la possibilité d'accepter ou de décliner cette offre ?

- 1 Oui
- 2 Non
- 3 Ne sait pas
- 4 Refus

B.2 Si une personne choisie décide de participer au programme, est-elle obligée d'y rester pendant trois ans ?

- 1 Oui
- 2 Non
- 3 Ne sait pas
- 4 Refus

SECTION C: Nombre d'heures hebdomadaires requises pour une participation active au PIEC

C.1 Combien d'heures par semaine les participants doivent-ils consacrer au PIEC ?

- 1 Moins de 35 heures
- 2 35
- 3 40
- 4 À temps plein - mais ne se souvient pas du nombre d'heures
- 5 Autre
- 6 Ne sait pas
- 7 Refus

SECTION D: Incidence de la participation au PIEC sur d'autres prestations versées par le gouvernement

D.1 Si vous étiez choisi(e) pour participer au programme et que vous décidiez d'y prendre part, votre participation aurait-elle une incidence sur vos prestations d'aide sociale ?

- 1 Oui
- 2 Non ➤ passez à D.2
- 3 Ne sait pas ➤ passez à D.2
- 4 Refus ➤ passez à D.2

D.1.1 De quelle façon votre participation au programme influe-t-elle sur ces prestations ?

- 1 Cela réduirait ou éliminerait le support financier de l'AS
- 2 Autre
- 3 Ne sait pas
- 4 Refus

D.2 Peut-on demeurer admissible au PIEC si l'on continue de recevoir un soutien partiel sous forme de prestations d'aide sociale ?

- 1 Oui
- 2 Non
- 3 Ne sait pas
- 4 Refus

SECTION E: Départs et retraits du PIEC

E.1 D'après les renseignements que vous avez reçus lors de la séance d'information, pour quelle raison une personne peut-elle perdre son statut de participant actif au programme ? Ajoutez : « Y a-t-il d'autres raisons ? » (Répétez jusqu'à « non »)

- 1 Recommencer / commencer à recevoir régulièrement des prestations d'AE
- 2 Recommencer / commencer à recevoir des prestations d'aide sociale comme source principale de soutien financier
- 3 Avoir un comportement dangereux ou illégal (p. ex. : vol, assaut, usage de drogue, harcèlement)
- 4 Rendement inférieur aux normes (p. ex., retards répétés, absentéisme, non-respect des consignes)
- 5 Autre
- 6 Ne sait pas
- 7 Refus

E.2 Si un participant au programme choisit de quitter le programme, peut-il être certain qu'il pourra recevoir des prestations d'assurance-emploi ?

- 1 Oui ➤ *passez à la section F*
- 2 Non ➤ *passez à E.2.1*
- 3 Ne sait pas ➤ *passez à E.2.1*
- 4 Refus ➤ *passez à la section F*

E.2.1 Pour quelle raison une personne qui quitte le PIEC peut-elle ne pas être admissible à des prestations d'assurance-emploi ?

- 1 S'il n'y a pas de raison valable justifiant le versement de telles prestations
- 2 S'il ne reste pas de semaines de prestations en vertu de la demande précédente
- 3 Si la personne concernée n'a pas accumulé un nombre d'heures suffisant pour être à nouveau admissible à des prestations
- 4 Autre
- 5 Ne sait pas
- 6 Refus

